

## **EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE : LES SALLES MUNICIPALES, BOUCS EMISSAIRES DE L'IMPREVOYANCE DES CIRCUITS**

Pour le spectateur lambda, il y a sans doute quelque étonnement et incompréhension à assister aux récentes attaques d'UGC, (rallié par MK2 et le réseau Utopia), contre quelques cinémas dits municipaux (Le Méliès à Montreuil, le Comedia à Lyon) accusés de concurrence déloyale. On aurait tort de ne voir dans cet affrontement juridico-médiatique qu'un conflit d'intérêt localisé. Il s'agit d'une mise en cause claire de l'intervention publique des collectivités territoriales dans le domaine de l'exploitation cinématographique. Lesquelles collectivités représentent pourtant un véritable pilier du secteur. La première et vraie question à se poser est sans doute la suivante : Pourquoi, après 23 ans de coexistence pacifique entre les cinémas privés et les cinémas dits municipaux, pourquoi y a-t-il AUJOURD'HUI une déclaration de guerre d'une partie de ces premiers contre une partie de ces derniers ?

Premier point essentiel : le système d'exploitation des salles de cinéma est de moins en moins rentable, pour ne pas dire plus. Certes, la fréquentation est à un niveau assez élevé si on la compare aux dix dernières années. Mais les circuits et les indépendants ont consenti de gros investissements. En 12 ans, le parc a été complètement transformé : les 146 multiplexes construits pendant la période (soit 7% des lieux) réalisent 55% des recettes. UGC et autres circuits ont cru qu'il suffirait de faire de belles et bonnes salles de cinéma. Or, cela ne suffit pas. Encore faut-il qu'il y ait du désir pour un film et pour la sortie au cinéma. Qu'à cela ne tienne, UGC a cru avoir trouvé la parade avec la carte "Illimité". Mais même cette formule a montré ses limites. La société s'est transformée et les comportements de loisirs ont été bouleversés : apparition du DVD, développement éclair du téléphone portable, d'internet et du haut débit. Aujourd'hui, quel adolescent renoncerait à son abonnement téléphonique de 30€ avec 3h de communication mensuelle pour acheter une Carte cinéma Illimité à 19,80€ par mois ? La réponse est simple : aucun. Les statistiques du Centre National du Cinéma sont cruelles : la part des 15-24 ans dans les entrées en salles est passée de 56% en 1980 à 27% en 2006 ; dans le même temps, la part des plus de 50 ans dans les entrées en salles est passée de 7,3% en 1980 à 31,7% ! Face à un vieillissement caractérisé du public, les opérateurs ont investi dans des multiplexes tout spécialement dédiés au public jeune (avec confiseries, jeux vidéo...). Erreur stratégique fatale. Et l'on veut remettre en cause la viabilité des cinémas de proximité : contresens total.

### **146 MULTIPLEXES POUR DES JEUNES QUI PREFERENT INTERNET ET LEUR PORTABLE**

De plus, face à ces changements considérables de comportement, l'exploitation en France campe sur son modèle vieux de 40 ans : on sort les films à la douzaine chaque semaine, à raison de 5 séances par jour, et 10 d'entre eux vont à la trappe la semaine suivante. Un véritable carnage

culturel hebdomadaire. On ne se soucie guère ni d'éducation au cinéma (les ciné-clubs qui ont forgé des générations de spectateurs n'ont pas été franchement remplacés), on évite de se poser la question de la formation culturelle du personnel des salles de cinéma, et enfin on se garde soigneusement d'essayer de nouvelles formes d'animation, de communication. Bien sûr, je parle ici du modèle dominant, il y a fort heureusement des exceptions.

Aujourd'hui, quel est le taux de remplissage moyen d'une salle de cinéma ? Allez dites un chiffre : 50% ? 40% ? 30% ? Non, il est seulement de 15% (30 spectateurs en moyenne par séance dans une salle de 200 places - statistiques CNC octobre 2007) ! Vous aurez noté que personne (ni la Fédération des Cinémas Français, ni la presse professionnelle, ni la presse nationale) ne communique sur ce chiffre. Cela traduit une incapacité à regarder la situation en face. Et donc du coup, à prendre véritablement les mesures qui s'imposent. Face à cette situation préoccupante : « A qui la faute ? » Selon UGC, MK2 ou Utopia, ce sont tout simplement les salles « dites » municipales qui feraient de l'ombre aux salles privées ! Les salles municipales seraient responsables des erreurs stratégiques des circuits, du suréquipement de certaines agglomérations, de leur cécité quant aux changements culturels et générationnels chez le public, de leur manque de prospective...

#### LES 1077 CINEMAS MUNCIPAUX ET ASSOCIATIFS = 8% DU MARCHÉ

Il est sans doute bon ici de donner quelques repères : parmi les 2006 cinémas de France, 707 sont gérés par une association, 370 en direct par une ville. Les 370 cinémas municipaux (18% des lieux) totalisent 1,9% des recettes, c'est dire s'ils mettent en péril le secteur !!! Les cinémas associatifs (35% du parc tout de même) totalisent 6,1% des recettes. On le voit, ce véritable maillage culturel est énorme par sa densité (53% des sites, 1 000 cinémas sur tout le territoire) mais est extrêmement minoritaire par son importance économique (8% du marché). La raison en est simple : ces salles sont situées là où le privé n'a pas voulu s'installer : les zones rurales et les villes de banlieue.

Nous l'affirmons ici clairement : UGC, de manière concertée avec MK2 et Utopia, a mis en marche une remise en cause de la légitimité culturelle du cinéma et de la répartition des missions et des moyens de chacun. Le scénario est limpide.

Mai 2007. Cannes. Jean Labé, Président de la Fédération Nationale des Cinémas Français, interpelle les pouvoirs publics en leur demandant si le cinéma relève bien de la Culture ou bien de l'Industrie et du Commerce. Question inimaginable 15 jours auparavant.

Septembre 2007. UGC change sa formule de carte illimitée, et est rejoint par MK2. Le groupe attaque (par recours juridique) le projet du Méliès à Montreuil et celui du Comedia à Lyon, qui sont pourtant passés de manière satisfaisante devant les différentes commissions.

Septembre encore. Le Ministère de la Culture annonce la création d'une commission pour étudier les règles de concurrence dans l'exploitation. Une première ! Octobre 2007. L'ensemble du Congrès des exploitants à Deauville tourne autour du "mauvais comportement des salles municipales". Novembre 2007. Utopia appelle à un "Grenelle de l'exploitation" laissant entendre que les cinémas municipaux manquent à leurs devoirs. Que va-t-il se passer ensuite ? Il y a fort à parier que la Commission consacrée à la concurrence attendra que les élections municipales soient passées pour dérouler, en mai 2008 à Cannes, une nouvelle grille de fonctionnement que l'on peut aisément prévoir : fin des sorties nationales et de l'accès aux films porteurs "grand public" et "Art et Essai" pour les salles de proximité en zone de concurrence. Comme UGC considère que sa zone concurrentielle est de 50km autour de ses multiplexes, il risque de ne pas y avoir beaucoup de cinémas non concernés. Cela signifie, dans la foulée, une baisse drastique des entrées pour les cinémas de proximité, avec effet boule de neige : baisse de personnel, du nombre de séances et fermeture dans un grand nombre de cas.

Que UGC et MK2 défendent leurs intérêts commerciaux et qu'ils y mettent beaucoup d'ardeur, quelque part quoi de plus logique ? Mais, même si Christine Albanel a donné raison à Montreuil dans son conflit avec UGC, et même si Véronique Cayla (DG du Centre National du Cinéma) a valorisé le travail des indépendants à Deauville, la réserve des pouvoirs publics et des élus, la méconnaissance du problème par la presse généraliste ainsi que la complaisance de certains supports (Film Français, Ecran Total, Télérama) ont de quoi inquiéter. Mais, ce qui est plus déstabilisant encore, c'est que Utopia, dont l'image auprès des médias et des institutions est très influente, se comporte comme un aveugle complice.

## C'EST TOUT LE CINEMA QUI EST SUBVENTIONNÉ

Pour le néophyte, il est bon d'expliquer que TOUT l'argumentaire d'UGC-MK2 et Utopia est bâti sur un sophisme ravageur : cinéma municipal = cinéma subventionné. Ce qui tendrait à dire que les cinémas non municipaux ne sont pas subventionnés, ce qui est rigoureusement faux. Via le fonds de soutien automatique, sélectif, via les primes Art et Essai, via l'aide au tirage des copies, via l'aide sélective à la distribution, via l'avance sur recettes, c'est tout simplement tout le secteur qui est subventionné. Sauf que, pour Utopia comme pour UGC et la Fédération Nationale des Cinémas Français, les subventions ministérielles sont « propres », légitimes, faisant partie intégrante du système depuis belle lurette. D'ailleurs, on ne les nomme pas "subventions" mais "aides", superbe hypocrisie d'une partie du secteur privé qui veut bien toucher de l'argent public mais surtout sans le dire. Alors que les subventions municipales, elles, relèveraient du pur arbitraire et de la concurrence déloyale !!! L'autre présupposé erroné de ce sophisme est qu'une association qui reçoit des subventions est forcément riche comme Crésus, alors que c'est tout le contraire. De nombreux cinémas de proximité fonctionnent avec des contrats aidés, des bénévoles et des subventions minimalistes, voire pas de subvention du tout.

L'autre argument utilisé par UGC est que les salles municipales sont coupables d'une concurrence déloyale en raison de leurs prix très bas. On répondra que les tarifs sont libres en France, que ces prix bas sont souvent la conséquence d'un suréquipement des grandes agglomérations (l'exemple de Bordeaux avec 4 multiplexes et les prix les plus bas des grandes villes de province est particulièrement éloquent), que les salles municipales sont bien souvent dans des zones sociales moins favorisées et qu'elles développent un travail auprès des scolaires, des centres sociaux qui, de fait, ont une incidence sur la baisse des prix moyens. De plus, UGC qui critique ses concurrents pour concurrence déloyale sur les prix bas, c'est un peu la poêle qui se fiche du chaudron. Explication : UGC vend des cartes de cinéma illimité à 19,80€ par mois. Afin de satisfaire les ayants-droits (distributeur-producteur) qui sont rémunérés au pourcentage des recettes, UGC délivre un billet au tarif ARBITRAIRE (au sens où il ne correspond pas à ce qui a été encaissé) de 5€. C'est ce qu'il déclare au Centre national de la Cinématographie, soit un tarif tout à fait correct. Oui mais si l'abonné de la carte UGC vient en moyenne au cinéma 5 fois par mois (c'est le cas naturellement pour une grande partie d'entre eux), pour ces derniers, le coût REEL de la place aura été de 4€, c'est-à-dire un tarif très bas, mais qui n'apparaît sur aucune déclaration au Centre national du cinéma. Un tarif très bas ni vu ni connu.

Au bout du compte, UGC, MK2 et Utopia prônent une exploitation avec 3 modèles.

Un modèle dominant : le multiplexe qui peine à se rentabiliser et à qui il faut laisser le champ libre (accès aux films prioritaires, plus de concurrence sur les tarifs pour pouvoir remonter les prix ou baisser le montant des reversements aux ayants-droits c'est comme on voudra). Soit 150 cinémas.

Un modèle "rescapé" : le cinéma 100% Art et Essai des grandes agglomérations (UTOPIA), allié de circonstance qui permet d'amadouer le Centre national de la cinématographie (les lieux culturels les plus emblématiques sont préservés, ouf !) et les distributeurs (car ces cinémas représentent un enjeu économique capital pour les films Art et essai). Soit une cinquantaine de lieux.

Et enfin le modèle municipal, que l'on voudrait soit généraliste et "perdu au fin fond des campagnes", soit assez urbain mais ultrasubventionné (ou bien condamné à la fermeture), relégué en 2°, 3° ou 4° semaine pour l'accès aux films (comme au bon vieux temps des années 70) et cantonné très majoritairement à l'art et essai non porteur (c'est-à-dire sans Almodovar, Woody Allen ou Ken Loach). Vous aurez compris que ce 3° modèle concerne les 1800 cinémas restants.

## LA REMISE EN CAUSE DU MODÈLE FRANCAIS CITÉ EN EXEMPLE DANS LE MONDE ENTIER

UGC - MK2 - Utopia n'ont pas compris que le bien le plus précieux, c'était le public. Pour l'entretenir et le développer, il faut s'investir dans les actions de formation du personnel (contrairement aux autres secteurs culturels, on peut en France diriger un cinéma sans aucune formation, ni culture générale), dans l'éducation au cinéma, dans le développement de nouvelles

formes de communication et d'animation. UGC-MK2-Utopia ont visiblement oublié dans leur raisonnement, qu'affaiblir les 1000 salles municipales, ce serait fatalement affaiblir également les sociétés de distribution spécialisées dans l'Art et essai, le jeune public et les films familiaux (autrement dit tous les distributeurs), mais affaiblir aussi le fond de soutien, système mutualisé qui sert TOUS LES MAILLONS de la chaîne cinématographique. Ainsi, il n'aura pas échappé aux professionnels que les grands succès de l'année qui sont les locomotives de l'industrie cinématographique enregistrent des coefficients Paris-province hors normes (supérieurs à 7 quand il est généralement de 3). Ce qui signifie qu'ils doivent la majeure partie de leurs succès aux petites salles.

En conclusion, la guerre qui vient d'être déclarée par UGC, MK2 et Utopia, avec un assentiment tacite de la Fédération des Cinémas Français ainsi qu'une intervention assez réservée des pouvoirs publics et des distributeurs, est tout simplement la remise en cause d'un système qui a pourtant fait ses preuves et qui est cité en modèle dans le monde entier. Si, au nom de la libre concurrence, la règle de l'exception culturelle, l'intérêt social et urbain des cinémas sont remis en question pour l'exploitation cinématographique de proximité, alors c'est un millier de lieux cinématographiques, ouverts tous les jours, dans 1 000 communes de France, qui sont menacés. Hara-Kiri en somme.

François Aymé, Directeur du Cinéma Jean- Eustache - Pessac

N.B. sources statistiques : « Géographie du cinéma » (oct. 2007)

Centre Nat. de la Cinématographie.

Article (dans sa version intégrale) à télécharger sur le site du cinéma :

[www.webeustache.com](http://www.webeustache.com)

Réactions à cet article, à adresser à : [ayme.festival.pessac@wanadoo.fr](mailto:ayme.festival.pessac@wanadoo.fr)

NB. : Le cinéma Jean-Eustache (5 salles Art et essai) appartient à la Ville de Pessac.

Il est géré par une association loi 1901.

Il assure la mission de Pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma en Aquitaine (coordination de Ecole et cinéma en Gironde, Lycéens au cinéma en Aquitaine, Passeurs d'images en Aquitaine).